



**Secrétaire administratif de la F3SCT du CSA SD91**

N°35 – 2024-2025

Affaire suivie par :

Lucie TEMME

Tel. : 01.60.91.76.62

Mél. : [ce.ia91.secretariatprevention@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia91.secretariatprevention@ac-versailles.fr)

Évry-Courcouronnes, le 10 juin 2025

Boulevard de France – Georges Pompidou  
91012 ÉVRY-COURCOURONNES

**F3SCT DU CSA SD 91 N°2  
PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 6 MARS 2025**

Étaient présents

Représentants de l'administration

Monsieur Olivier DELMAS – Directeur académique adjoint

Monsieur Éric JAVOY – Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré

Monsieur Bertrand LE BAIL - Secrétaire Général adjoint

Invités

Madame Karima BENDADA KELBITE, Conseillère de prévention départementale,

Madame Nathalie LETURGIE - Conseillère de prévention départementale,

Madame Armelle LE DEM - Assistante sociale des personnels

Madame Lucie TEMME - Secrétaire administrative de la F3SCT du CSA SD 91, Assistante de prévention – DACP

Représentants des personnels

Monsieur Ludovic NOUVEAU - titulaire FSU 91

Madame Yéléna SUSIC - titulaire FSU 91

Monsieur Patrice ALLIO – titulaire FSU 91

Monsieur David ROUSSEL – titulaire FNEC FP-FO

Madame Saïda SOUFI – titulaire UNSA Éducation

Madame Angélique ADAMIK, titulaire SNALC

Madame Magalie PEREZ - titulaire – CFDT Éducation  
Formation Recherche Publique

Monsieur Julien PERROIS, titulaire CGT Éducation

Madame Nadia SLIMANI - suppléante FSU 91

Madame Ludivine BILLARD – suppléante FSU 91

Monsieur Fabien DAUBRESSE – suppléant FSU 91

Monsieur Nicolas OLIVE – suppléant FNEC FP-FO

Madame Ismahen MANTES – suppléante FNEC FP-FO

Monsieur Sylvain PERREAU, suppléant CGT Éducation

Monsieur le Secrétaire Général adjoint ouvre la séance à 14h00. Il constate que le quorum est atteint et que l'instance peut siéger. Il rappelle l'envoi, en amont de la séance, des réponses aux avis formulés par les organisations syndicales ainsi que l'organisation des groupes de travail « situations particulières ». Il explique que Madame la Directrice Académique, sera représentée par Monsieur le Directeur Académique adjoint. Il indique également la présence d'une stagiaire assistante sociale, et rappelle que dans le cadre de sa formation elle est soumise au secret professionnel.

**Secrétaire administrative de la F3SCT du CSA SD 91**

Lucie TEMME

Mél. : [ce.ia91.secretariatprevention@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia91.secretariatprevention@ac-versailles.fr)

Boulevard de France-Georges Pompidou  
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

## 1. Déclarations liminaires :

- Déclaration liminaire de la FSU
- Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO
- Déclaration liminaire de la CGT Éducation
- Déclaration liminaire du SNALC

Pas de déclaration liminaire pour la CFDT Éducation Formation Recherche Publique.

Monsieur le Directeur Académique adjoint revient sur le terme « animal » utilisé par la FNEC FP-FO pour parler des élèves du collège « Paul Eluard » de Brétigny-sur-Orge, en le qualifiant de déplacé. Les personnels de cet établissement ont été reçus par la direction et leurs conditions de travail prises en compte mais ni les enseignants ni la direction ne traitent les élèves comme des animaux.

La FNEC FP-FO explique qu'il s'agit des mauvaises conditions de travail et d'accueil des élèves qui conduisent les élèves à être traités comme des animaux.

Monsieur le Directeur Académique adjoint rappelle que le poste de la CPE supplémentaire a été maintenu jusqu'à fin mars, des heures ont été données et un AED devrait être mis en place prochainement. Les difficultés existent sur cet établissement mais il faut les contextualiser.

La FNEC FP-FO apporte des précisions concernant l'état d'angoisse dans lequel le personnel enseignant travaille, la forte mobilisation devrait alerter la direction de la DSDEN. Cet établissement ne peut plus fonctionner car il est trop surchargé, la demi-pension est devenue impossible à organiser, les élèves n'ont pas le temps de manger, sans compter le nombre insuffisant de toilettes. Il s'agit de conditions qui ne sont pas décentes et donc par répercussion cela impacte les élèves et les enseignants. Le climat est explosif. Le terme utilisé est fort, justement pour alerter de la situation mais il n'est pas déplacé.

La CGT Éducation ajoute qu'il s'agit des conditions d'accueil dans l'indignité de certains élèves qui confinent à de la maltraitance dans certains établissements. Les personnels du collège « Albert Camus » de Ris-Orangis ne supportent plus de travailler avec 5°C dans les salles, ni la présence de rats dans l'établissement. La question des toilettes concerne beaucoup d'établissements et a un impact sur les AED. Le manque d'AED dans certains établissements ne permet pas forcément d'ouvrir les toilettes pour tous les élèves pour des raisons de sécurité. On prive les élèves d'aller aux toilettes et cela est indigne.

Monsieur le Directeur Académique adjoint rappelle qu'un constat a été fait sur les établissements où il y a une amélioration même si ce n'est pas complètement satisfaisant. Il ne faudrait pas rester sur l'idée que l'Éducation nationale ne fait rien, il y a des avancées.

La FSU 91 fait remarquer que personne ne remet en question ce qui a été fait par l'administration, beaucoup de solutions ont été apportées. Le sujet a été abordé lors du dernier CDEN : pour l'administration la situation s'améliore mais ce n'est pas la réalité. Dans l'Essonne, la situation se détériore, il y a un sentiment de saturation de la part des personnels, une forte dégradation du bâti scolaire, les conditions d'accueil des élèves sont dégradées. Malgré l'engagement et le travail de l'administration, les conditions sont de pire en pire chaque année, elles n'ont jamais été aussi dégradées. La FSU 91 n'est pas optimiste pour la suite vue la situation financière des collectivités territoriales. Vu l'engagement du Ministère et des collectivités territoriales, le regard sur la situation ne peut pas être optimiste. Le travail en F3SCT est de pointer les difficultés car tout n'est pas fait pour que la situation s'améliore.

La CGT Éducation ajoute qu'il serait utile d'inviter un membre du Conseil Départemental lors d'une séance de la F3SCT.

La secrétaire de la F3SCT informe avoir invité officiellement le Conseil Départemental et cela devant la direction de la DSDEN.

Monsieur le Directeur académique adjoint confirme l'invitation et informe être en attente d'une réponse.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré revient sur la situation d'un enseignant en attente de reconduction de titre de séjour et rappelle le travail effectué avec la préfecture sur de telles situations.

La FSU 91 explique que les informations concernant cette situation ont été remontées le 14 février par mél. Le contrat de cet enseignant a été rompu le 5 mars avec comme conséquence une directrice d'école qui n'a plus sa décharge. Cet agent a contacté la FSU 91 pour remonter les difficultés qu'il rencontrait avec la Préfecture d'Ile-de-France concernant le renouvellement de son titre de séjour. La FSU 91 est intervenue auprès de Madame la Secrétaire Générale, le vendredi 14 février, qui a pris acte des informations. La FSU a ensuite demandé une audience à la Préfecture et à la Directrice académique, pour traiter toutes les situations qui pourraient avoir lieu sur le département. La Préfecture de l'Essonne n'avait aucune trace de ce dossier, car l'agent dépendait de la Préfecture du 93. Suite au rendez-vous avec la Préfecture de l'Essonne, il s'avère qu'il n'existe pas d'outil d'alerte sur les dates d'expiration de titre de séjour même si les gestionnaires communiquent l'information aux personnels concernés. Certains services publics communiquent avec la Préfecture en demandant une attention particulière sur les dossiers prioritaires. Un travail sur un outil de suivi devrait être mis en place, cela permettrait de ne pas perdre d'enseignants ou de personnels d'éducation.

Monsieur l'adjoint au secrétaire général précise que les relations avec les autres Préfectures ne sont pas du même ordre que celles avec la Préfecture de l'Essonne.

La CGT Éducation rejoint la FSU 91 et demande que l'employeur alerte les gestionnaires et les services de préfecture et demande d'intervenir rapidement. Il propose qu'un point mensuel soit fait avec les services de la Préfecture.

Monsieur le Directeur académique adjoint assure qu'il s'agit d'un sujet important dont il prend la mesure et qu'un travail doit être fait bien que la demande de renouvellement d'un titre de séjour doive être faite par l'agent. L'administration ne peut pas se substituer à cette demande.

La CGT Éducation précise que l'employeur, qui a besoin de son personnel, doit prévenir les services de la Préfecture de l'urgence de la demande de renouvellement pour ne pas perdre son agent.

La FSU 91 précise qu'il s'agit des situations où les travailleurs ont déjà fait leur demande de renouvellement et que cette demande n'est pas traitée. Aujourd'hui le titre de séjour du collègue a expiré et il n'est plus devant les élèves. La conséquence de cette situation, c'est une directrice d'école qui n'a plus sa décharge.

La CGT Éducation rappelle que ces agents sont dans leurs droits concernant la demande de renouvellement de leur titre de séjour. Les services de la Préfecture sont en surcharge, il suffirait que la DSDEN signale les enseignants ayant déjà fait une demande de renouvellement et en attente de traitement pour que leurs dossiers passent en priorité.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré informe que cela est déjà mis en place pour le personnel contractuel du 1<sup>er</sup> degré qui dépend de la Préfecture du 91. La situation est plus délicate pour le personnel qui dépend d'autres préfectures.

La FSU 91 informe que l'agent en charge des renouvellements de titre de séjour de la Préfecture, est en demande d'alerte de ce type.

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général complète l'information en rappelant que le service gestionnaire prend soin de regarder ces situations et de contacter l'ensemble des enseignants concernés pour les alerter. Le délai entre l'alerte de ce personnel et la date d'expiration de son titre de séjour était relativement court et en période de congés scolaires. La candidature de cet agent sera examinée en priorité dès que sa situation sera régularisée.

## **2. Approbation et vote du procès-verbal de la F3SCT du 7 novembre 2024 :**

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général informe les membres de la F3SCT que les modifications demandées en page 10 et 12 du PV ont été corrigées.

### **VOTE : Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2024**

**Pour : 10 (FSU 91, FNEC FP-FO, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **3. Proposition de calendrier :**

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général propose de nouvelles dates pour les prochaines instances F3SCT :

- Jeudi 27 mars 2025 GT sur les préconisations du collège « Mozart » d'Athis-Mons
- Jeudi 3 avril 2025 F3SCT N°3
- Jeudi 10 avril 2025 GT restitution des préconisations du collège « Mozart » d'Athis-Mons
- Jeudi 22 mai 2025 GT RQTH
- Jeudi 5 juin GT RQTH
- Jeudi 12 juin 2025 GT situations particulières
- Jeudi 26 juin 2025 F3SCT N°4
- Jeudi 3 juillet 2025 GT RQTH

Madame la Conseillère de prévention départementale, précise que cette proposition de calendrier tient compte des GT RQTH amorcés avec Madame la Responsable de la Mission Académique à l'Intégration des Personnels en situation de Handicap afin de finaliser le travail avec le recensement des établissements sur la question de l'accessibilité et de produire une ébauche de formation à destination des chefs de service.

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général rappelle que la priorité a été donnée aux préconisations pour le collège « Mozart » et à la finalisation du travail sur les RQTH. En raison de nombreuses contraintes calendaires, il n'y aura pas de GT sur une éventuelle deuxième visite ni de date de GT pour un travail sur le bâti scolaire avec le Conseil Départemental.

La FSU 91 fait remarquer que l'annulation de la seconde visite d'établissement sur cette année scolaire pose problème. Elle propose de remplacer un GT RQTH par un GT sur une seconde visite d'établissement. La proportion de fiches SST sur le premier degré est importante. Si un GT sur ce sujet n'est pas mis en place cela sera mal perçu par les personnels. Le GT Situations particulières pourrait également permettre une réflexion sur la question des RPS dans le premier degré.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publique rejoint la FSU 91 sur l'importance d'initier un travail sur la visite d'un établissement du premier degré car la situation est très dégradée.

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général propose la date du 5 juin pour un GT visite N°2 à la place d'un GT RQTH.

#### 4. Point organisation des GT situations particulières :

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général rappelle que les GT situations particulières ont été mis en place à une époque où le volume des fiches SST le permettait. L'enjeu était de préparer, le plus possible, les situations en amont des F3SCT pour une meilleure efficacité. Aujourd'hui, avec l'augmentation des situations, la forme de ces GT ne permet plus un travail efficace et il est important de la faire évoluer. La notion de devoir traiter des situations particulières pose question. L'objet de la F3SCT n'est pas de discuter des situations particulières, sauf comme base afin de ressortir des problématiques collectives sur lesquelles la F3SCT voudrait travailler pour établir un plan d'action.

Il est rappelé qu'en cas de situations très particulières dont les organisations syndicales auraient connaissance, et nécessitant un dialogue fluide pour un traitement rapide, celles-ci peuvent être remontées par d'autres canaux que celui de la F3SCT, le dialogue est toujours ouvert. Il ne s'agit pas là de nier ces situations ou de ne pas y apporter de réponse, il s'agit de dire que ce n'est peut-être pas l'enjeu des GT de la F3SCT.

La proposition indiquée sur l'avis était de concentrer le recensement des nouvelles situations ou des situations urgentes. Les OS sont remerciés pour le listing des situations pour lesquelles une réponse ou une discussion doit avoir lieu en F3SCT. Ce nouveau format permettra un travail plus efficace pour avancer et trouver des solutions de travail.

Le SNALC propose que le premier et le second degré soient séparés.

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général rappelle qu'il est proposé de garder le fonctionnement actuel et donc de séparer le traitement du premier et le second degré sur une même date.

Le SNALC fait remarquer que les GT situations particulières dure environ 2h ce qui laisse 1h de traitement pour chacun ce qui n'est pas possible, et très frustrant.

Madame la Conseillère de prévention départementale intervient sur la notion de GT situations particulières en rappelant la réglementation. D'après les textes, il n'existe pas de situations particulières à traiter au sein de l'instance F3SCT. On parle d'approche collective sans se pencher sur des situations individuelles. Un ensemble de fiches de risques SST a été listé et remonté. Pour un grand nombre, il s'agit de situations individuelles qui ne positionnent pas le risque comme une priorité. Pour être conforme à la réglementation et permettre un travail structuré afin d'avoir un plan d'action, avec une temporalité et pour pouvoir répondre aux contraintes du terrain, il faudrait identifier les risques de manière générale et y dédier des groupes de travail pour travailler sur ces risques de manière particulière. Plusieurs interventions des OS font remonter un problème de bâti scolaire qui sont en relation avec le risque électrique, incendie, la détérioration du bâti, etc.

L'idée d'un groupe de travail serait d'avoir une thématique « risque », d'explorer cette thématique dans les établissements et d'avoir une méthodologie, une approche structurée permettant de travailler sur le risque pour identifier un plan d'action. Avoir une approche d'évaluation des risques et mettre en place un document unique d'évaluation des risques n'est pas une fin en soi. L'objectif est d'identifier ces risques, les hiérarchiser, démontrer quels sont les risques qui sont acceptables dans le cadre de l'activité et quels risques ne le sont pas, pour pouvoir mettre en place un plan d'action qui couvrira différentes dimensions. Trois dimensions sont identifiées : la dimension technique, la dimension organisationnelle et la dimension humaine. Plusieurs leviers existent pour pouvoir répondre à des problématiques rencontrées sur le terrain. Sans ce travail de fond, les risques ne peuvent pas être réellement traités.

La FSU 91 fait remarquer que s'il n'y a que des GT en fonction des catégories de risques, cela ne sera pas suffisant. La proposition de GT sur les risques est bonne mais avec des GT supplémentaires aux GT situations particulières. Cela est pertinent, à la condition qu'il y ait une autre forme de réponse aux situations particulières. Les tableaux de situations particulières seront toujours utiles et nécessaires, permettant d'identifier les familles de risques. Ce tableau doit donner lieu à un traitement de ces situations et doit permettre la mise en place d'une procédure pour faire disparaître le risque. Quand un risque est identifié et remonté par les OS, comme des risques psycho-sociaux par exemple, le ressenti est que, malgré le dialogue, le risque n'a pas lieu d'être et donc il n'y a pas à le faire disparaître. La FSU 91 voudrait que, sur les situations particulières où un risque professionnel avéré est identifié, il y ait une réponse qui corresponde à la volonté de faire disparaître ce risque professionnel.

Madame la Conseillère de prévention départementale explique que la réponse est de mettre en place un GT risque spécifique. Ce qui remonte dans le cadre des fiches SST est un recueil de perception individuelle, ce n'est pas un risque professionnel. Il est très rare d'avoir des fiches avec un risque caractérisé par une exposition, la présence d'un danger, une temporalité, une gravité. La majorité des cas sont en relation avec des RPS sont des récits sans caractérisation du risque. La rédaction des fiches pose également souci car elles contiennent souvent énormément d'informations confidentielles, des faits sont relatés, des personnes sont citées, cela complexifie le traitement des fiches et ce n'est pas leur objectif. Les fiches doivent servir à dire : « Je suis exposé à un danger ». Le risque résulte d'une exposition à ce danger dans le cadre d'une activité. La réglementation ne dit pas qu'il faut absolument supprimer le risque, elle dit de faire une évaluation du risque avec une mise en place de moyens pour pouvoir le ramener à un niveau qui serait acceptable dans le cadre de l'activité. Il faut tendre vers cet objectif. Le traitement des fiches avec cette masse d'informations inutiles ne permet pas d'avancer sur le sujet.

Le SNALC observe une corrélation entre la problématique des RPS, qui représente 86% des risques, et les établissements en crise. Les RPS sont des risques reconnus et avérés, ce n'est pas que du ressenti, il faut prendre en compte les fiches des agents. Les OS font remonter les établissements en crise de façon individuelle mais sans réelle réponse. La F3SCT sert aussi à avoir des réponses sur ces situations. Quelle solution est apportée aux établissements en crise ? Il n'est pas entendable de répondre qu'une fiche SST ne sera pas prise en compte car elle est mal rédigée, l'agent cite des personnes dans sa rédaction, souligne des conflits entre personnels. Les collègues des établissements sont en attente de réponse, de solution. La F3SCT doit apporter des réponses aux collègues. Les fiches doivent être prises en compte dans leur intégralité et leur trouver des solutions. Si la rédaction des fiches ne convient pas, les collègues doivent être formés à cette rédaction car personne ne les supervise dans cette rédaction qui se fait dans l'instant.

La CGT Éducation complète l'intervention du SNALC en précisant que si le tableau de suivi des situations particulières était supprimé, ce serait un retour en arrière dramatique. Il s'agit d'un outil important et le temps d'échange sur ces situations est non négligeable en F3SCT. Le maintien des GT situations particulières est une base de travail permettant une vue d'ensemble sur les risques rencontrés par les collègues. Le travail effectué par les conseillères de prévention en amont des F3SCT est non négligeable et permet de mettre en évidence que les RPS, ces dernières années, sont en augmentation. La majorité des fiches concerne des risques psycho-sociaux mais étrangement, il n'y a aucun accident de service autour des RPS. Ce travail d'étude des fiches a conduit à des visites dans les établissements sur le thème des RPS. La CGT Éducation demande le maintien du tableau de suivi des situations particulières avec des GT et une visite sur un établissement du premier degré. Concernant la rédaction des fiches, c'est à l'employeur de former et de cadrer les choses.

La FSU 91 ajoute qu'il est important de prendre en considération que les collègues qui rédigent des fiches sont déjà dans leur dernière alternative faute d'écoute ou de relais dans leur établissement. Ils sont en souffrance et ils la font vivre dans ces fiches. Parfois de façon maladroite, hors du cadre, sous forme de récit mais l'employeur doit s'emparer de la formation de ses agents sur la rédaction des fiches, sur ce qu'est un risque, sur les RPS en général. Qu'est-ce qui est proposé pour la prise en charge de ces difficultés ? Les choses doivent évoluer mais encore faut-il faire la synthèse de tout ça et prendre en compte toute la complexité du travail.

Madame la secrétaire de la F3SCT ne pense pas qu'il soit utile de changer la question de la rédaction des fiches, il faut recueillir cette parole comme elle arrive. Il n'est pas possible de demander à une personne en souffrance sur son lieu de travail, et qui est exposée à des risques professionnels, de maîtriser cette parole et de catégoriser les choses. Par contre, il est important que la F3SCT change son regard sur la lecture de ces fiches pour apprendre à repérer et à catégoriser le risque professionnel, il ne peut y avoir de réponse qu'il s'agit d'un personnel fragile car c'est le travail qui fragilise la personne.

Le SGEN - CFDT a l'impression que l'administration veut remettre « la poussière sous le tapis ». L'Éducation nationale se base sur des relations interpersonnelles où beaucoup de choses passent par le non-verbal, ce qui n'est pas quantifiable comme une chute ou un accident. Quand les collègues rédigent une fiche, c'est qu'ils sont à bout, ce qui explique qu'il y ait de l'affect dans leur rédaction.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré rappelle que les organisations syndicales peuvent l'informer et venir discuter des situations qui semblent être les plus importantes dans le premier degré. Il n'est pas question de banaliser ou de « mettre des situations sous le tapis ». Les OS doivent alerter l'administration.

Le SNALC rappelle qu'il est important de bien former les cadres de direction sur la rédaction des réponses.

La CGT Éducation remercie Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré mais précise qu'il est important de traiter certaines situations en séance car il y a un regard unilatéral, il est important de garder un cadre de discussion collectif avec un travail de culture dans les établissements. Quand l'administration sera exemplaire en matière de prévention, la rédaction des fiches pourra être discutée.

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général rappelle qu'à aucun moment il n'est proposé de supprimer les GT situations particulières, ils figurent au calendrier et y resteront.

Monsieur le Directeur académique adjoint ajoute que la remontée de situations proposée à l'ordre du jour, faite en amont de la séance, est à maintenir. Il faut faire évoluer l'approche et le format de traitement pour être plus performant.

Madame la Conseillère de prévention départementale précise que beaucoup de fiches SST comportent beaucoup d'affect ce qui est différent de « les fiches sont de l'affect ». Certes, les personnels sont en souffrance mais ils engagent leur souffrance dans la rédaction des fiches. La suppression des fiches ne serait pas réglementaire, cela permet de pouvoir reporter les risques identifiés dessus, sur son lieu de travail et d'attendre une réponse du responsable pour pouvoir remédier au risque identifié. La question est de savoir comment l'agent peut être accompagné dans la rédaction de la fiche pour une information qualitative et exploitable dans l'optique de mettre en place des actions de prévention. La réglementation prévoit, pour l'accompagnement, un réseau de proximité avec les assistants de prévention qui sont formés à la rédaction des fiches. Elle rappelle qu'il faut partir d'un cadre réglementaire pour pouvoir travailler.

La FSU 91 se demande où sont les assistants de prévention dans les établissements. Le cadre réglementaire ne correspond pas à la réalité du terrain. Elle interpelle l'administration sur la question des décharges de temps pour les assistants de prévention dans les établissements.

Madame la Conseillère de prévention départementale revient sur la question de la rédaction des fiches SST en précisant, que selon elle, le récit n'a pas d'intérêt, qu'il ne faut pas dévoyer un document de sa principale utilisation faute d'autres moyens pour signaler une souffrance. L'approche méthodologique utilisée pour y répondre va dépendre du constat qu'il sera fait d'où l'importance d'avoir des remontées qualitatives. Les représentants du personnel sont également acteurs de prévention, ils peuvent également participer à l'évaluation des risques professionnels par la remontée d'informations ou le biais des visites. Les GT situations particulières ne doit pas être utilisé pour traiter les fiches une par une.

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général conclut en rappelant que le GT situations particulières et le tableau de suivi sont maintenus.

La FSU 91 rappelle que ce ne sont pas les représentants du personnel qui demandent aux agents de rédiger les fiches de cette manière. Ce que Madame la Conseillère de prévention départementale prône comme idéal pour la rédaction des fiches ne pourra pas être atteint dans un avenir proche au vu du nombre d'agents sur le département, cela n'est pas réalisable. De plus, le cadre règlementaire qui vient d'être cité, est connu par l'ensemble des OS mais le contexte de travail actuel est extrêmement dégradé. Pour que le cadre règlementaire existe réellement, il faut que le rectorat et le ministère s'en saisissent. Seule la prévention tertiaire est possible dans ce contexte dégradé, le reste de la prévention, qui vient d'être évoqué, ne peut pas être mis en place, et cela, depuis la création des CHSCT dans l'Éducation nationale.

Le SNALC précise que la formation sur les RPS de cette année pour les cadres a été annulée par manque d'inscriptions. Il en va du rôle de l'administration de sensibiliser ses cadres à ces thématiques.

#### **5. Choix d'école proposée pour la visite sur le thème des RPS :**

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général explique que plusieurs propositions d'écoles ont été faites sans qu'il y ait d'accord final entre les organisations syndicales. Un travail sur les critères de choix pour déterminer une visite en école est nécessaire car les problématiques sont nombreuses dans les propositions faites.

La CGT Éducation explique que le choix de l'école devrait être fait sur une école qui a déjà travaillé sur les RPS. L'idée d'une visite est de partir d'une école où cela fonctionne pour trouver des pistes afin d'aider d'autres établissements avec une anticipation du risque.

Le SNALC pensait que l'administration prendrait attache auprès des IEN pour savoir s'il s'agissait d'écoles en crise ou présentant des signes de RPS.

#### **6. Préconisations suite à la visite du collège « Mozart » d'Athis-Mons :**

Madame la Secrétaire de la F3SCT demande une suspension de séance.

Suspension de séance à 16h05. Reprise de séance à 16h25.

Madame la Secrétaire de la F3SCT confirme que la présentation des préconisations n'est pas finalisée et accepte de les présenter lors de la séance du 3 avril 2025. La restitution pourrait se faire le 10 avril. Afin de donner un éclairage sur la temporalité dans laquelle les organisations syndicales s'inscrivent, elle souhaite présenter un avis sur la rédaction et la présentation des préconisations aux agents du collège « Mozart » ainsi qu'aux établissements semblables.

#### **Vote de l'avis n°6 :**

La visite qui a eu lieu au collège « Mozart » d'Athis-Mons le 28 novembre 2024 a été décidée pour répondre à une crise majeure identifiée en décembre 2023. La temporalité de cette visite – dont le travail de préparation, d'écoute, de recherche et de rédaction des préconisations s'organise sur le long terme – montre que cette modalité d'action ne répond pas aux besoins immédiats et concrets d'un établissement en crise.

Ce constat prend appui aussi sur les échanges qui ont eu lieu lors du GT de la F3SCT académique du 14 février 2025 au Rectorat sur la question des écoles et des établissements en crise.

Dans ces conditions, la F3SCT 91 s'inquiète de la multiplication des crises sur le département et demande qu'une réflexion soit engagée dans les meilleurs délais sur la gestion de ces crises, afin de protéger immédiatement et concrètement les personnels. Cette réflexion devra permettre d'établir :

- une typologie des crises
- une réponse positive à nos demandes d'enquêtes F3SCT

- des modalités de réponses adaptées aux crises identifiées et des protocoles détaillés
- un calendrier de mise en œuvre de ces réponses
- des engagements sur la communication à toutes les étapes

**Pour : 10 (FSU 91, FNEC FP-FO, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Monsieur le Directeur académique adjoint rappelle qu'en ce qui concerne les lieux en crise, il existe différentes modalités : la modalité de l'audience et la modalité de l'enquête administrative. Une restitution d'enquête administrative est conditionnée à de nombreux éléments.

Madame la Secrétaire de la F3SCT précise qu'ils ne parlent pas d'enquête administrative mais d'enquête F3SCT.

Madame la Conseillère de prévention départementale précise qu'une enquête F3SCT est conditionnée par des décrets et fait suite à un accident de travail, à une maladie professionnelle ou à un danger avéré qui a conduit à un risque important.

La FSU 91 précise que certaines demandes d'enquête ont été refusées alors qu'elles rentraient dans ce cadre.

#### **7. Point de situation sur les travaux dans les E.P.L.E. :**

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général informe les membres de la F3SCT qu'il n'y a pas de calendrier des travaux à présenter.

La FSU 91 informe que sur la question du bâti scolaire, lors du GT CDEN du 4 mars 2025, le Conseil Départemental a présenté un certain nombre d'actions mises en œuvre. Concernant le traitement des fiches SST, aucune information n'a été donnée. Il avait été demandé à l'Inspectrice en Santé Sécurité au Travail du Rectorat de fournir un calendrier des travaux sur le collège « Jean Lurçat » de Ris-Orangis. L'information a été relayée au Conseil Départemental mais la F3SCT reste sans réponse. Le Conseil Départemental a donc été invité officiellement à participer aux GT sur le bâti scolaire. Elle précise également que les deux canaux utilisés par le Conseil Départemental sont : les référents techniques sur le département et les adjoints gestionnaires pour avoir des informations sur le bâti scolaire. La réponse sur la temporalité d'un calendrier n'a pas été claire.

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général confirme qu'il n'y a pas eu de calendrier des travaux proposé par le Conseil Départemental. Néanmoins, des précisions ont été apportées sur le collège « Jean Lurçat ». La visite de sécurité a apporté des réponses et un travail est en cours pour lever les dernières réserves.

La FSU 91 complète en expliquant qu'une étude de projet est en cours pour une reconstruction.

Monsieur le Directeur académique adjoint rappelle qu'il faut environ cinq ans pour démolir et reconstruire un collège, sachant que les modalités de destruction ne sont pas encore définies suite aux études techniques. S'il s'agit de destruction du foncier, un collège provisoire en modulaire sera installé, tout dépend de la place nécessaire pour scolariser les élèves.

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général explique que, sur la question d'un GT, le Conseil Départemental exprime un accord de participation. Une invitation, dans la limite de leur cadre d'intervention, sera faite.

## 8. Point sur les nouvelles situations particulières urgentes :

### ❖ Sur le 1<sup>er</sup> degré :

- École « Louise Michel » de Brétigny-sur-Orge

La FSU 91 rappelle qu'au mois de janvier il y a eu trois fiches SST avec des faits de violence extrême de la part d'un élève envers l'adulte : coups de poing, coups de pied, boucle d'oreille arrachée... La FSU 91 est très inquiète pour cette école et souhaite connaître le plan d'action mis en place.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré explique qu'il s'agit d'une situation suivie. Les représentants des enseignants et des parents ont été reçus en DSDEN. L'Inspectrice de circonscription suit également cette situation de près. Des actions ont été mises en place : EMASCO, chargés de mission, conseiller pédagogique et l'accompagnement se poursuit. Un point de situation va être fait avec l'Inspectrice de circonscription prochainement. Un travail sur l'orientation de cet élève est également en cours.

- École « Henri Wallon » de Morsang-sur-Orge

La FSU 91 remercie l'intervention de Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré qui a permis de soulager l'équipe enseignante pour le conseil d'école qui a été très tendu. Pour rappel, il s'agit de difficultés avec les parents d'élèves délégués qui diffusent des tracts mensongers, font de la propagande sur les réseaux sociaux, et tente d'informer les parents du mauvais travail des enseignants et de l'Inspectrice. La FSU 91 s'inquiète sur les commentaires laissés sur les réseaux sociaux. Les collègues s'interrogent sur l'avancement de l'enquête judiciaire.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré rappelle qu'une plainte a été déposée et la protection fonctionnelle accordée. Il envisage de convoquer le parent initiateur pour un recadrage, un point de situation avec l'Inspectrice de circonscription va être fait en ce sens. La situation de cette école commence à contaminer les autres écoles de la commune. Concernant l'enquête, le référent police de la circonscription sera contacté pour faire avancer l'enquête mais cela ne dépend pas de la DSDEN.

La FSU 91 précise que l'équipe enseignante est très satisfaite du travail de l'Inspectrice de circonscription et de son écoute.

La CGT Éducation ajoute que, concernant les parents qui s'introduisent dans les écoles pour manifester, avoir reçu plusieurs alertes concernant le programme EVARS (éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité) qui devrait susciter une journée de retrait de l'école. Plusieurs collectifs comme « parents vigilants » sont très organisés. Les enseignants espèrent avoir le soutien de la DSDEN en cas d'offensive de ces organisations.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré confirme son soutien aux enseignants, une attention particulière est déjà en place sur ce sujet.

- École « Gabriel Chevrier » de Brétigny-sur-Orge

La FSU 91 rappelle qu'il s'agit d'une agression verbale par un élève, dix fiches SST ont été rédigées depuis le début d'année. Les collègues sont en manque de solutions pour gérer les élèves en difficulté. La situation trouvée est que la directrice d'école prenne avec elle dans son bureau un des élèves pour soulager les collègues.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré prend note et fera le point avec l'Inspectrice de circonscription mais souligne que cette situation nécessite un accompagnement.

## ❖ Sur le 2<sup>nd</sup> degré:

- Collège « André Maurois » de Épinay-sur-Orge

Monsieur le Directeur académique adjoint explique que la lettre rédigée par les parents de Louise suffit à dire ce qu'il faut faire maintenant et empêcher que ces situations ne soient récupérées. Il faut maintenant prendre soin de la famille et de l'ensemble de la communauté impactée par le décès tragique de la jeune fille. L'accompagnement du C2A2E se poursuivra autant que de besoin.

La FSU 91 informe avoir alerté Madame l'ancienne Secrétaire générale de la DSDEN avant les vacances. Cette alerte pourrait être utilisée dans des situations de crise car il ne s'agit pas d'un établissement en crise mais bien d'une situation de crise qui demande une réponse particulière. Dans ce type de crise, même le personnel des cellules de crise est bouleversé avec une surcharge émotionnelle importante. La FSU 91 a voulu attirer l'attention sur les difficultés rencontrées et sur les journalistes qui peuvent harceler les élèves aux abords des établissements. La temporalité est aussi importante, d'autant plus, juste avant des vacances.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique en charge du 1er degré informe qu'il a été communiqué aux enseignants que, même pendant les vacances, le réseau d'écoute de la MGEN fonctionne.

Monsieur le Directeur académique adjoint explique que la mobilisation pour gérer cette crise a été très importante. Le C2A2E a fait appel à des collègues des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Malgré la forte mobilisation, les personnels ont été très affectés.

- Collège « Blaise Pascal » de Massy

Monsieur le Directeur académique adjoint rappelle qu'il s'agit d'un chef d'établissement et de ses personnels visés par des vidéos à caractère raciste et discriminatoire avec menace terroriste. Le signalement sur la plateforme Pharos a été fait, l'enquête est en cours, le principal a discuté dès le début des vacances avec certains personnels mis en cause, un dépôt de plainte au nom de l'établissement a été également fait. À ce stade et pour la procédure scolaire, un élève mis en cause passera en conseil de discipline départementalisé présidé par la direction académique dans un lieu proche de l'établissement. Pour la procédure pénale, il semblerait que cet élève ait été auditionné par le Procureur de la République rapidement. Des échanges ont eu lieu avec les enseignants et la direction de la DSDEN, la situation est suivie.

- Collège « Joseph Bara » de Palaiseau

La FSU 91 rappelle que depuis le début d'année, un certain nombre d'échanges sur la gestion des AESH ont été faits avec Madame l'ancienne Secrétaire générale, récemment plusieurs fiches SST ont été envoyées, l'établissement a dû faire face au décès d'un élève courant décembre, et actuellement il y a un conflit avec la DGH qui cristallise beaucoup de tension. La FSU 91 souhaite alerter la direction car cet établissement donne des indicateurs sur le fait qu'il est en crise et demande une attention très particulière et un plan d'action devrait être mis en place. Une crise de confiance s'est installée entre les collègues et la direction avec l'impression que tout ce qui a été mis en place auparavant a été supprimé.

- Lycée « Robert Doisneau » de Corbeil-Essonnes

Madame la Secrétaire de la F3SCT souhaite revenir sur la journée du 27 janvier qui a donné lieu à la fermeture de l'établissement sur plusieurs jours. Le déroulé de la procédure qui a mené à cette fermeture a heurté les OS. Le 27 janvier 2025, le lycée a été saccagé par plusieurs élèves entraînant la fermeture de l'établissement et une forme de terreur s'est installée dans l'établissement suite à cette anarchie totale. La FSU 91 a été interpellée par les collègues ayant saisi le registre DGI.

La communauté éducative de cet établissement a été mise en danger par ces élèves. L'administration n'a pas fait de retour sur cette situation. Certains collègues ont utilisé leur droit de retrait, mais sans retour de l'administration non plus.

Les collègues auraient dû saisir un membre de la F3SCT pour constater le DGI mais tous étaient en classe. La question de la procédure en cas de DGI pose problème en termes de signalement et de signature. Les membres de la F3SCT souhaitent soumettre au vote un avis sur la question de l'ordre de mission des représentants du personnel en F3SCT. Cette absence de disponibilité en cas d'appel sur une autre mission de travail est en contradiction avec l'imminence du danger grave qui est constaté et pour lequel il y a besoin qu'un représentant du personnel se déplace pour signer un registre.

**Vote de l'avis N°7:**

Les articles 61 et 67 du Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, stipulent que, dans le cas d'un danger grave et imminent, c'est un membre de la F3SCT compétente qui doit remplir et signer le registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent.

Afin de respecter cette réglementation et de garantir la sécurité dans les services, les écoles et les établissements, la F3SCT 91 demande à ce que les représentants du personnel puissent bénéficier d'un ordre de mission permanent, leur permettant de quitter leur lieu de travail quand ils et elles sont sollicités pour procéder à un signalement.

**Pour : 10 (FSU 91, FNEC FP-FO, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques)**

**Contre : 0                    Abstention : 0**

Madame la Conseillère de prévention départementale précise aux membres de la F3SCT que leurs missions sont gérées par le même décret. C'est-à-dire que dans le cadre d'un signalement qui a été effectué auprès des OS, les membres ont la possibilité de se déplacer pour aller constater le DGI. Si la FSU 91 n'a pas possibilité d'avoir un membre élu qui peut se déplacer pour constater le DGI, chaque membre F3SCT peut quitter sa classe pour le faire.

La FSU 91 demande que cette procédure soit expliquée aux chefs d'établissement et chefs de services car il n'est pas facile de quitter une classe de cette manière.

La FNEC FP-FO s'étonne de l'argumentation de Madame la Conseillère de prévention départementale car il s'agit là d'un monde utopique où les chefs d'établissement seraient à l'écoute des collègues et que les élèves seraient mis en permanence, sur le second degré. Même avec l'accord de l'IEN, il est compliqué de laisser une classe. La demande de la FSU 91 est une formalisation du décret. Il n'est pas possible de laisser les élèves ainsi.

Madame la Conseillère de prévention départementale ne comprend pas si la difficulté rencontrée est de laisser la classe ou d'avoir l'autorisation d'aller signer le registre du DGI.

La FSU 91 explique que sans ordre de mission de la DSDEN, le chef d'établissement n'autorisera pas son personnel à partir. Le chef de service n'a pas le décret sous les yeux et ne le connaît pas forcément.

Monsieur le Directeur académique adjoint informe qu'une information sera communiquée aux chefs d'établissement.

- Lycée « Marie Laurencin » de Mennecey

Monsieur le Directeur académique adjoint rappelle qu'il s'agit d'une professeure ayant fait une heure de classe sur l'éducation morale et physique. Ce professeur a utilisé les propos du ministre de l'intérieur pour un exemple de propos fachiste dans un cours autour de la liberté d'expression. Cette situation a été remontée par un canal non identifié à une députée de l'Assemblée Nationale qui indique aux journalistes, en donnant le nom de la professeure et l'établissement, qu'elle faisait de la propagande politique en classe.

Cet agent bénéficie bien de la protection fonctionnelle qu'elle a demandé ainsi que d'un accompagnement spécifique. Une attention particulière sur ces situations est faite afin qu'elles ne débordent pas.

- Lycée « Georges Brassens » de Évry-Courcouronnes

Le SNALC demande des informations sur le turnover des personnels d'encadrement qui crée un malaise dans l'équipe, la question de la carte scolaire pose problème également avec des conséquences sur les autres établissements car il y a des stratégies d'évitement mises en place par les parents. Il y a un travail sur le long terme à réaliser.

Monsieur le Directeur académique adjoint rappelle que le proviseur par intérim souhaite s'inscrire dans la continuité sur l'établissement. Le poste va être mis au mouvement des personnels de direction, Madame la directrice académique souhaite inscrire une continuité pour assurer une visibilité pour tous. L'établissement a bénéficié d'une assistance éducative complémentaire.

Le SNALC souhaite soumettre un nouvel avis au vote.

**Vote de l'avis N°8:**

Les conditions de travail des enseignants exerçant en UPE2A dans l'Essonne deviennent intenable. La suppression des cellules d'accueil a considérablement alourdi leur charge de travail. Ils doivent désormais repérer les élèves, les rencontrer, les évaluer, organiser des rendez-vous avec les familles, trouver parfois un traducteur, et les accompagner dans des démarches administratives telles que les demandes de bourses. Tout cela en enseignant, en adaptant l'emploi du temps des élèves et en assurant la transition entre la classe ordinaire et l'UPE2A. Si cette gestion est envisageable pour 10 élèves, elle devient ingérable avec 50 élèves. De plus la saisie des informations dans l'application EANA est très chronophage, représente une charge de travail supplémentaire non négligeable et pose un problème éthique autour de la confidentialité des données. Dans ces circonstances, les membres de la F3SCT 91 demandent un bilan des conditions de travail des enseignants en UPE2A.

**Pour : 10 (FSU 91, FNEC FP-FO, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La FNEC FP-FO tient tout particulièrement à cet avis car il y a déjà eu un communiqué envoyé le 11 décembre 2024 à la DSDEN pour alerter sur la souffrance des enseignants en UPE2A.

La FSU 91 ajoute que trois organisations syndicales ont formulé une demande d'audience sur les UPE2A le 14 février 2025 restée sans réponse.

Monsieur le Directeur académique adjoint informe qu'une date sera proposée.

Monsieur l'adjoint au Secrétaire général remercie les membres de la F3SCT et clôture la séance à 17h45.

La Secrétaire du F3SCT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yéléna SUSIC', written in a cursive style.

Yéléna SUSIC

La Directrice Académique  
Présidente de la F3SCT

Pascale COQ